

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC****11 octobre 2022****PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 octobre 2022 à 19h30 à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Julie Paradis, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, Bernard Daoust

Sont absents :

Les conseillers Lyndsay Simard, Michel Proulx et Marcel Guérin

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

2022-10-440 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2022

Il est proposé par Jacques Bouchard

Appuyé par Julie Paradis

Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2022

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 15 septembre au 12 octobre 2022

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs :

3.2.1 Construction JP Roy inc. : paiement des décomptes progressifs numéros 1 et 2 et dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux / bouclage d'aqueduc secteur Marsan

3.2.2 Plomberie Lecomte Inc. : paiement des décomptes progressifs numéros 1 et 2 / fourniture, installation et entretien des compteurs d'eau

- 3.2.3 Les Pavages Asphaltech Inc. : paiement du décompte progressif numéro 2 (libération finale de la retenue 10%) et dépôt du certificat d'acceptation final des travaux / pavage divers chemins 2021
- 3.2.4 Garage François Thouin inc. : paiement de la facture numéro FA006703 / dossier de réclamation du véhicule Freightliner 2013
- 3.2.5 Sanivac Montréal : paiement de factures relatives aux travaux de nettoyage des étangs aérés – matières en suspension
- 3.3 Autorisation d'enveloppes budgétaires :
 - 3.3.1 Travaux dans le cadre de l'aménagement d'un émissaire pluvial sur le lot 5 949 436 – rue des Pluviers
 - 3.3.2 Fourniture de la main d'œuvre, le matériel et les équipements aux travaux de déchiquetage de branches pour l'année 2022
 - 3.3.3 Réparation de valve d'eau (bonhomme à l'eau)
- 3.4 Demandes de subvention, financement et autres
 - 3.4.1 Invitation au 65^e souper annuel du Prêt d'honneur
 - 3.4.2 Fédération Québécoise des municipalités : demande de gratuité de la salle des Bâtisseurs
 - 3.4.3 Nourri-Source: demande de gratuité de la salle des Bâtisseurs
- 4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**
- 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
 - 1105 chemin Saint-Dominique (6 045 760) / construction bâtiment résidentiel isolée
 - 741 chemin Saint-Féréol (2 047 833) / changement porte, fenêtre et revêtement extérieur
- 4.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demande refusée pour le 1060, chemin du Fleuve (lot 2 048 208)
- 4.3 Demandes de dérogations mineures acceptées :
 - 4.3.1 1483 chemin Saint-Féréol / marge latérale (lot 2 047 786)
 - 4.3.2 1869 chemin du Fleuve / marge avant (lot 2 048 555)
- 4.4 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels lot 1145, montée Marsan — lot 2 046 215 (lots projetés 6 531 257, 6 531 258 et 6 531 259)
- 5. Règlements municipaux**
- 6. Affaires municipales**
- 6.1 Modification de la Politique relative aux aménagements modérateurs de vitesse de type dos d'âne allongé afin de modifier la liste des emplacements des dos d'âne
- 7. Affaires juridiques et greffe**
- 7.1 Demande d'autorisation pour l'utilisation du système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour soumettre une demande d'approbation à la Bibliothèque des archives nationales du Québec (BANQ)
- 7.2 Modification de la déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère, Julie Paradis
- 7.3 Dépôt des certificats du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

8. Ressources matérielles et immobiliers

8.1 GIE-8141 8748 Canada inc. : offre de services – expertise géotechnique de talus en face du 1750, chemin du Fleuve

9. Ressources humaines

9.1 Départ à la retraite de Anne-Josée Beaudoin, responsable des bâtiments municipaux

9.2 Démission de Bianca Lefebvre à titre de préposée aux prêts à temps partiel au service de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

10. Loisirs, culture et vie communautaire

10.1 Modification des mois de publication de la revue municipale Le Jaseur

11. Service de sécurité incendie

11.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique pour l'année 2023-2024

11.2 Programme de renouvellement de boyau incendie

12. Divers et correspondance

Adopté à l'unanimité

2022-10-441 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2022-10-442 Acceptation des comptes du 15 septembre au 12 octobre 2022

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve le paiement des comptes du 15 septembre au 12 octobre 2022 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
- Paiement par chèques	83 378.56 \$
- Chèques annulés	0 \$
- Paiement par dépôt direct	172 050.30 \$
- Dépôt direct annulé	2 645.37 \$
- Paiement par débit direct	3 564.73 \$
- Débit direct annulé	0 \$

- Salaires versés – paies numéros 35 à 38 - 2022	200 038.80\$
- Contribution de l'employeur	45 859.74\$

QUE le Conseil autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-10-443 Construction JP Roy inc. : paiement des décomptes progressifs numéros 1 et 2 et dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux / bouclage d'aqueduc secteur Marsan
Projet numéro 2021-600-07

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-219 octroyant à Construction JP Roy inc. le contrat pour les travaux de bouclage d'aqueduc dans le secteur Marsan ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 1 pour les travaux exécutés du 15 juin au 8 août 2022 ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 2 pour les travaux exécutés du 9 août au 22 septembre 2022 ;

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux et la liste des déficiences en date du 28 septembre 2022 ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par le chargé de projet et coordonnateur des Services techniques et infrastructure ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux et la liste des déficiences en date du 28 septembre 2022 ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 479 945.04\$ (taxes en sus) à Construction JP Roy inc. pour les travaux de bouclage d'aqueduc dans le secteur Marsan ;

QU'une retenue contractuelle de 10% au montant de 53 327.23\$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 1 ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 26 963.62\$ (taxes en sus) à Construction JP Roy inc. pour les travaux de bouclage d'aqueduc dans le secteur Marsan ;

QU'une retenue contractuelle de 10% au montant de 2 995.96\$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 2.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 471-2021 et ses amendements pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-10-444 Plomberie Lecomte Inc. : paiement des décomptes progressifs numéros 1 et 2 / fourniture, installation et entretien des compteurs d'eau
Projet numéro 2020-600-03

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-478 octroyant à Plomberie Lecomte Inc. le contrat pour la fourniture, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 1 pour les travaux exécutés au 2 septembre 2022 ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 2 pour les travaux exécutés au 8 septembre 2022 ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par le chargé de projet et coordonnateur des Services techniques et infrastructure ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 98 749.31\$ (taxes en sus) à Plomberie Lecomte Inc. pour la fourniture, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau ;

QU'une retenue contractuelle de 10% au montant de 10 972.15\$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 1 ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 23 115.44\$ (taxes en sus) à Plomberie Lecomte Inc. pour la fourniture, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau ;

QU'une retenue contractuelle de 10% au montant de 2 568.38\$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 2.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 475-2021 pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-10-445 Les Pavages Asphalttech Inc. : paiement du décompte progressif numéro 2 (libération finale de la retenue de 10%) et dépôt du certificat d'acceptation final des travaux / pavage divers chemins 2021

Projet numéro 2021-600-03

ATTENDU la résolution numéro 2021-05-198 octroyant à Les Pavages Asphalttech Inc. le contrat pour les travaux de pavage de divers chemins pour l'année 2021 ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 2 (libération finale de la retenue 10%) ;

ATTENDU l'inspection des travaux le 22 septembre 2022 ;

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux certifiant que les travaux prévus aux documents contractuels ont été exécutés ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par le chargé de projet et coordonnateur des Services techniques et infrastructure ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux en date du 28 septembre 2022 ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 (libération finale de la retenue de 10%) au montant de 35 377.37\$ (taxes en sus) à Les Pavages Asphalttech Inc. le contrat pour les travaux de pavage de divers chemins pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-10-446 Garage François Thouin inc. : paiement de la facture numéro FA006703 / dossier de réclamation du véhicule Freightliner 2013

ATTENDU la réclamation déposée par la Municipalité pour les dommages subis au véhicule Freightliner 2013 le 12 mars dernier;

ATTENDU QUE les réparations ont été effectuées par Garage François Thouin inc.;

ATTENDU l'indemnisation reçue de La Mutuelle des municipalités du Québec en règlement du sinistre survenu ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro FA006703 à Garage François Thouin Inc. au montant de 41 401.68\$ (taxes en sus) relative à la réparation du véhicule Freightliner 2013.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-10-447 Sanivac Montréal : paiement de factures relatives aux travaux de nettoyage des étangs aérés – matières en suspension

ATTENDU la nécessité de procéder au retrait des matière en suspension dans le cadre du mandat de vidange des étangs aérés;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués par Sanivac Montréal;

ATTENDU la réception des factures;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ACQUITTER les factures suivantes pour un montant total de 30 652.43\$ (taxes en sus) à Sanivac Montréal relativement aux travaux de nettoyage des étangs aérés – matières en suspension.

Numéro de facture	Montant (taxes en sus)
0000734663	1 653.93\$
0000734664	7 073.63\$
0000734869	7 304.49\$
0000739020	6 765.42\$
0000739021	4 899.42\$
0000743337	2 955.54\$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au réserve – égout (434-2018) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2022-10-448 Travaux dans le cadre de l'aménagement d'un émissaire pluvial sur le lot 5 949 436 – rue des Pluviers
Autorisation d'une enveloppe budgétaire**

ATTENDU la déficience de l'émissaire pluvial sur la rue des Pluviers;

ATTENDU la nécessité d'aménager un nouvel émissaire pluvial afin d'assurer la gestion des eaux pluviales ;

ATTENDU la servitude en faveur de la Municipalité sur une partie du lot 5 949 436 obtenue par voie d'expropriation;

ATTENDU l'estimé des travaux ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire au montant de 60 000\$ (taxes en sus) dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement d'un émissaire pluvial sur la servitude affectant le lot 5 949 436.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2022-10-449 Fourniture de la main d'œuvre, le matériel et les équipements aux travaux de déchiquetage de branches pour l'année 2022
Autorisation d'une enveloppe budgétaire**

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-407 octroyant à Entreprise Dany enrg. un contrat pour la fourniture de la main d'œuvre, le matériel et les équipements aux travaux de déchiquetage de branches;

ATTENDU QUE le budget alloué au contrat est épuisé et qu'une collecte est prévue dans la semaine du 13 au 20 novembre 2022;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire au montant de 8 000\$ (taxes en sus) afin de finaliser les travaux de déchiquetage de branches pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2022-10-450 Réparation de valves d'eau (bonhomme à l'eau)
Autorisation d'une enveloppe budgétaire**

ATTENDU l'entretien et la réparation du réseau d'aqueduc municipal ;

ATTENDU QUE certaines valves d'eau sont désuètes et doivent être réparées ;

ATTENDU QUE le budget alloué aux réparations est épuisé ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire au montant de 45 540\$ (taxes en sus) pour les réparations de valves d'eau (bonhomme à l'eau).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2022-10-451 Invitation au 65^e souper annuel du Prêt d'honneur
Demandes de subvention, financement et autres**

ATTENDU l'invitation du diocèse de Valleyfield à participer au 65^e banquet annuel du Prêt d'Honneur qui se déroulera le 19 novembre prochain au Centre communautaire Wilson à Coteau-du-Lac;

ATTENDU QUE le Prêt d'Honneur a pour but d'aider les étudiants du diocèse de Valleyfield qui entreprennent ou poursuivent des études postsecondaires à temps plein et d'une institution reconnue par le ministère de l'Éducation;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE VERSER un don au montant de 70\$ représentant le coût du billet dans le cadre du 65^e banquet annuel du Prêt d'Honneur organisé par le diocèse de Valleyfield.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-10-452 Fédération Québécoise des municipalités : demande de gratuité de la salle des Bâtisseurs
Demandes de subvention, financement et autres

ATTENDU la demande de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) de leur prêter gratuitement la salle « Les Bâtisseurs » au pavillon des bénévoles pour une formation offerte aux municipalités participantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges les 13 et 14 octobre prochain;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est membre de la FQM;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE VERSER une commandite au montant de 760\$ (taxes en sus) à la Fédération Québécoise des municipalités afin de soutenir le coût de location de la salle « Les Bâtisseurs » pour la formation offerte les 13 et 14 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-10-453 Nourri-Source: demande de gratuité de la salle des Bâtisseurs
Demandes de subvention, financement et autres

ATTENDU la demande de l'organisme Nourri-Source de leur prêter gratuitement la salle « Les Bâtisseurs » au pavillon des bénévoles pour une soirée de reconnaissance et de retrouvailles le 5 novembre prochain;

ATTENDU la mission de l'organisme et que plus d'une vingtaine de leurs bénévoles sont citoyens de Les Cèdres;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE VERSER une commandite au montant de 380\$ (taxes en sus) à l'organisme Nourri-Source afin de soutenir le coût de location de la salle « Les Bâtisseurs » pour leur soirée de reconnaissance et de retrouvailles qui se déroulera le 5 novembre prochain.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-10-454 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé l'acceptation des PIIA lors de leur réunion du 20 septembre 2022;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposés pour les propriétés suivantes :

ADRESSES	NATURE DES DEMANDES	DÉCISION CCU
1105, ch. Saint-Dominique – 6 045 760	Construction d'un bâtiment résidentiel isolé	Acceptée
741, ch. Saint-Féréol – 2 047 833	Changement de porte, fenêtre et revêtement extérieur	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2022-10-455 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Demande refusée

ATTENDU la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier l'enseigne de Desjardins située sur la propriété de l'hôtel de ville ;

ATTENDU les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée ne s'insère pas dans un contexte d'un noyau villageois patrimonial ;

ATTENDU le non-respect des objectifs et des critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée n'est pas homogène avec l'enseigne existante ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement, au Conseil municipal, le refus du PIIA lors de leur réunion du 20 septembre 2022;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que déposée, pour la propriété suivante :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
1060, chemin du Fleuve — lot 2 048 208	Enseigne Desjardins	Refusée

Adopté à l'unanimité

**2022-10-456 1483 chemin Saint-Féréol / marge latérale (lot 2 047 786)
Demande de dérogation mineure**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre une marge latérale gauche à 3,21 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 4,5 mètres ;

ATTENDU la demande du propriétaire datée du 16 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE la demande concerne un agrandissement projeté ;

ATTENDU QUE le projet est uniquement à l'étape de la production des plans;

ATTENDU QUE l'environnement immédiat est de nature agricole ;

ATTENDU QUE la dimension de l'agrandissement peut être réduite pour respecter les normes ;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot voisin 2 047 779 est en accord avec la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé au Conseil municipal, lors de leur rencontre du 20 septembre dernier, d'accepter la demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 23 septembre 2022;

**DEMANDER SI
DES CITOYENS
ONT DES
COMMENTAIRES
OU OBJECTIONS**

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire en date du 16 juillet 2022 pour le lot 2 047 786 relativement à la marge latérale gauche.

Adopté à l'unanimité

**2022-10-457 1869 chemin du Fleuve / marge avant (lot 2 048 555)
Demande de dérogation mineure**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'empiètement en marge avant du bâtiment principal existant à 4,6 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge avant de 7,62 mètres;

ATTENDU la demande du propriétaire datée du 18 août 2022 ;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite conformer la propriété pour des fins de vente ;

ATTENDU la bonne foi des propriétaires dans leurs démarches ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé au Conseil municipal, lors de leur rencontre du 20 septembre dernier, d'accepter la demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 23 septembre 2022;

DEMANDER SI
DES CITOYENS
ONT DES
COMMENTAIRES
OU OBJECTIONS

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure du propriétaire en date du 18 août 2022 pour le lot 2 048 555 relative à l'empiètement en marge avant du bâtiment principal existant.

Adopté à l'unanimité

**2022-10-458 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels -
1145, montée Marsan — lot 2 046 215 (lots projetés 6 531 257, 6 531 258
et 6 531 259**

ATTENDU la demande d'opération cadastrale affectant le lot 2 046 215 d'une superficie de 9 290,3 mètres carrés appuyée par le plan de l'arpenteur géomètre Éric Coulombe dossier F16277re minute 9362 datés du 28 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 046 215 afin de former trois lots distincts (lots projetés 6 531 257, 6 531 258 et 6 531 259) ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt d'accepter la cession de terrain à cet endroit ;

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité recommandent au Conseil municipal que la compensation pour le 10 % pour fins de parcs et terrain de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ACCEPTER le versement de la somme de 16 130\$ pour compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur au rôle d'évaluation du lot affecté.

Adopté à l'unanimité

2022-10-459 Modification de la Politique relative aux aménagements modérateurs de vitesse de type dos d'âne allongé afin de modifier la liste des emplacements des dos d'âne

ATTENDU la Politique relative aux aménagements modérateurs de vitesse de type dos d'âne allongé;

ATTENDU la conformité de la demande déposée par des citoyens de la rue Asselin pour le déplacement du dos d'âne;

ATTENDU l'analyse et la recommandation favorable du contremaître du Service des travaux publics;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE MODIFIER l'annexe B « Liste des emplacements des dos d'âne » afin de déplacer le dos d'âne devant l'adresse civique du 539, rue Asselin.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-10-460 Demande d'autorisation pour l'utilisation du système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour soumettre une demande d'approbation à la Bibliothèque des archives nationales du Québec (BANQ)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2022-10-461 Modification de la déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère, Julie Paradis

ATTENDU le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil à la séance ordinaire tenue le 30 novembre 2021, résolution 2021-11-397;

ATTENDU QUE l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités stipule qu'un membre du conseil doit aviser par écrit le greffier-trésorier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration et que le greffier-trésorier doit en faire rapport au conseil à la première séance ordinaire qui suit;

ATTENDU la demande de modification déposée par la conseillère, Julie Paradis;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE déposer les déclarations des intérêts pécuniaires modifiées de la conseillère, Julie Paradis.

Adopté à l'unanimité

2022-10-462 Dépôt des certificats du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier-trésorier dépose les certificats relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements suivants :

- Règlement numéro 485-1-2022 modifiant le règlement numéro 485-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 428 000\$ pour la vidange des étangs aérés afin de modifier la clause de taxation
- Règlement numéro 491-2022 décrétant une dépense de 3 450 000\$ et un emprunt de 3 450 000\$ pour la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service d'une chaîne de traitement d'abatement du fer et du manganèse aux usines de production d'eau potable des stations d'aqueduc des Chênes et du Fleuve

QUE les règlements numéros 485-1-2022 et 491-2022 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

2022-10-463 GIE-8141 8748 Canada inc. : offre de services – expertise géotechnique de talus en face du 1750, chemin du Fleuve
Projet numéro 2022-600-09

ATTENDU l'affaissement de terrain constaté le 30 août dernier face au 1750, chemin du fleuve ;

ATTENDU la recommandation du ministère des Transports du Québec de mandater une firme de génie-conseil employant des ingénieurs spécialisés en géotechnique afin de proposer des solutions pour sécuriser la route ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE MANDATER GIE-8141 8748 Canada inc. pour une expertise géotechnique de stabilité de talus pour le talus situé face au 1750, chemin du fleuve au montant de 23 928\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à l'offre de service GEO2022-55.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-10-464 Départ à la retraite de Anne-Josée Beaudoin, responsable des bâtiments municipaux

ATTENDU la lettre de départ à la retraite déposée le 22 avril 2022 par Anne-Josée Beaudoin, responsable des bâtiments municipaux ;

ATTENDU QUE l'employée quittera ses fonctions le 31 décembre 2022;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil municipal prend acte de la lettre de départ à la retraite déposée le 22 avril 2022 par Anne-Josée Beaudoin, responsable des bâtiments municipaux ;

QUE le Conseil municipal remercie chaleureusement Anne-Josée Beaudoin pour ces années de loyaux services.

Adopté à l'unanimité

2022-10-465 Démission de Bianca Lefebvre à titre de préposée aux prêts à temps partiel au service de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU la réception de la lettre de démission de Bianca Lefebvre à titre de préposée aux prêts à temps partiel au service de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis en date du 15 septembre 2022;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil municipal prend acte de la démission de Bianca Lefebvre effective au 18 septembre 2022 et la remercie pour ses services.

Adopté à l'unanimité

2022-10-466 Modification des mois de publication de la revue municipale Le Jaseur

ATTENDU la demande d'organismes de modifier les mois de publication de la revue municipale Le Jaseur afin qu'elles correspondent davantage avec les activités offertes par les organismes ;

ATTENDU le sondage réalisé auprès des organismes ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE les mois de publication de la revue municipale Le Jaseur soient : février, mai, août et décembre.

Adopté à l'unanimité

2022-10-467 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique pour l'année 2023-2024

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I et de 5 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité

2022-10-468 Programme de renouvellement de boyau incendie

ATTENDU la nécessité de remplacer les boyaux incendie ayant atteint leur durée de vie utile en 2021 ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de 20 boyaux incendie à L'Arsenal au coût total de 5 300\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à la soumission numéro SOUM063530.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles par le fonds de roulement sur une période de 3 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

Période de questions aux citoyens : 20h09 – 21h18

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2022-10-469 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h26.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier